

REUNION DU 30 OCTOBRE 2017

Excusés : J. EVRARD - J. BORDES

Compte rendu de la réunion du 25 Septembre 2017 : après lecture, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité sans modification.

Stade : décision concernant le remplacement de la haie : le maire rappelle que suite à l'arrachage de la haie qui bordait la façade sud du stade, il a été décidé de faire poser une barrière bois, ce qui a été fait au printemps, et d'attendre l'automne pour revégétaliser cette bordure. Il demande donc qu'elle suite donner à la proposition d'Arbres et Paysages 33 de recréer une haie arbustive.

Il ressort du débat que la barrière installée répond suffisamment au besoin d'éviter l'accès direct de véhicules sur le stade, et qu'un écran végétal ne s'avère pas nécessaire.

Epicerie : Compte rendu de la commission : Gérard GAY fait part du compte rendu de la Commission Epicerie, dont les membres ont pris connaissance du bilan d'activité de l'exploitante. Il est rappelé les termes du contrat de bail, concernant notamment la fréquence prévue des échanges de suivi d'activité entre l'exploitante et la commune.

Demande de rachat du matériel par l'exploitante : le maire précise, que renseignement pris auprès de la Trésorerie, ce matériel peut être cédé sans incidence comptable négative pour la collectivité. Il expose qu'une clause sécurisant le maintien des équipements dans le fonds de commerce et dans les locaux d'exploitation lui paraît nécessaire. Un projet de convention sera proposé à l'exploitante.

Tarifs de restauration scolaire : suite à la revalorisation de prix par le prestataire, les tarifs de restauration scolaire sont modifiés comme suit : Enfants RPI et Blaignac : 2.87 € - Autres communes : 3.36 €. Adultes : 4.83 €. Ils sont identiques à ceux pratiqués à Fontet.

Achat de cordons lumineux : il est nécessaire de remplacer partiellement des cordons lumineux sur les luminaires de décorations de Noël. Le conseil valide l'achat de 3 rouleaux de cordon pour un montant ht de 741.15 €.

Décisions Modificatives budgétaires : compte tenu de recettes supplémentaires par rapport aux estimations du Budget Prévisionnel, et afin de payer en section d'investissement les dépenses d'honoraires de géomètre, ainsi que la réfection de la tête de broyage de l'épareuse, le conseil valide les modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement	RECETTES	7381	taxes additionnelles droites de mutation	+	12 779.00
		74832	Attribution FDTP	+	8 746.00
	DEPENSES	678	Charges exceptionnelles	+	17 325.00
		023	Virement à section d'investissement	+	4 200.00
Investissement	RECETTES	021	Virement de la section d'investissement	+	4 200.00
	DEPENSES	2318	Réfection bâtiment mobilier	+	1 550.00
		2318	Autres immobilisations	+	2 650.00

Par ailleurs afin de comptabiliser l'avance faite par le SDEEG concernant la réfection de l'éclairage public, il est nécessaire de passer les écritures d'ordre suivantes :

Recettes 16876 / 041 Autres Etablissements publics locaux	+	13 819.25
Dépenses 27638 / 041 Autres Etablissements publics	-	13 819.25
Dépenses 1641 Emprunts en euros	-	1 381.93
Recettes 2315 Installations techniques	+	1 381.93

Démographie et urbanisation : dans la perspective du PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le maire demande au conseil d'entamer une réflexion sur l'évolution de la commune et de sa démographie sur les 10 ans à venir.

Informations / Questions Diverses :

Projet mairie : le Permis de Construire est déposé et la consultation des entreprises est lancée.

Sivos FHL : le Comité Syndical doit décider de la prise de compétence « Restauration Scolaire » le 6 novembre prochain.

La séance est levée à 23h45.